

PREFECTURE DE LA VIENNE

A R R E T E n° 2003-D2/B3-202

en date du 20 août 2003

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Environnement et du Cadre de
Vie

Dossier suivi par :
Gabrielle DROUINEAU

☎ 05.49.55.71.22

autorisant le transfert de l'autorisation d'exploitation de la carrière de calcaire située sur la commune de SAINT LAON - 86200 - au lieu-dit « Les Apentais » au bénéfice de la SOCIETE DES CARRIERES BAUDOIN SNC dont le siège social se situe au 2 rue du Four à SAINT LAON - 86200 - activité soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

**LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFET DE LA VIENNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières ;

Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive et son décret d'application n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-D2/B3-067 du 17 mars 1997 autorisant la Société des Carrières et d'Entreprise BAUDOIN à exploiter une carrière de calcaire au lieu-dit « Les Apentais » à SAINT LAON ;

Vu la demande en date du 15 mars 2003 par laquelle la Société des CARRIERES BAUDOIN SNC dont le siège social se situe au 2 rue du Four à SAINT LAON sollicite le transfert à son nom de l'autorisation d'exploitation de la carrière située à SAINT LAON – 86200 – au lieu-dit « Les Apentais » - activité soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique 2510-1) ;

Vu le rapport de l'Inspecteur des Installations Classées en date du 19 mai 2003 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale des Carrières en date du 17 juillet 2003 ;

SUR PROPOSITION du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - ;

A R R E T E

Article 1 :

L'arrêté préfectoral n° 97-D2/B3-067 du 17/03/1997, autorisant l'exploitation d'une carrière de calcaire au lieu-dit "Les Apentais" à Saint Laon par la Société des Carrières et d'Entreprise Baudoin est transféré à la société des CARRIERES BAUDOIN SNC , dont le siège social est 2, rue du Four 86200 SAINT LAON, représentée par Monsieur Yves BAUDOIN, agissant en qualité de gérant associé de la dite société.

Article 2 :

Les autres articles ne sont pas modifiés et restent applicables.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à la gérante de la société des CARRIERES BAUDOIN SNC. Un avis sera publié aux frais du demandeur dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés sur tout le département, et affiché en mairie de SAINT LAON par les soins du maire pendant un mois.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne et le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont
ampliation sera adressée:

A la société des CARRIERES BAUDOIN SNC dont le siège social est 2, rue du Four à Saint Laon,
Aux Directeurs Départementaux de l'Équipement, des Services d'Incendie et de Secours, des Affaires Sanitaires et Sociales, de l'Agriculture et de la Forêt, des Affaires Culturelles, au Directeur Régional de l'Environnement,
Au Maire de SAINT LAON.

Fait à Poitiers, le 20 août 2003

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Vienne

François PENY